

Regards sur la Terre 2015

Construire un monde durable

Sous la direction de
**Anne PAUGAM, Teresa RIBERA,
Laurence TUBIANA, Rajendra K. PACHAURI**

Coordination scientifique
**Isabelle BIAGIOTTI, P. G. Padrogh DHAR CHAKRABARTI,
Raphaël JOZAN, Daniel KAMELGARN, Tancrede VOITURIEZ**

Graphisme et mise en pages : Alain Chevallier

Cartographie : Légendes cartographie (Dario Ingiusto)

Traduction : Katell Guernic, James Johnson, Marion Danton et Anne Perrin

Coordination générale : Isabelle Biagiotti, Anne Sophie Bourg, Lisa Dacosta, Raphaël Jozan

Appui éditorial : Pierre Barthélémy, Damien Conaré, Élise Coudane

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour



les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Armand Colin, 2015

Armand Colin est une marque de

Dunod Editeur, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN 978-2-200-60059-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

« L'avenir que nous voulons », un choix politique

Anne PAUGAM, Teresa RIBERA, Laurence TUBIANA

9

Regards sur 2014

BILAN D'UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDAS 2014	23
TENDANCES, ACTEURS, FAITS MARQUANTS	55
Les zones grises au cœur du développement Olivier RAY	56
La nouvelle gouvernance globale du développement durable Lucien CHABASON	61
Dernière ligne droite pour le « post-2015 » Henry DE CAZOTTE, Tancrède VOITURIEZ	65
Négociations climat : la multiplication des initiatives volontaires Céline RAMSTEIN, Henry DE CAZOTTE	70
Financer la lutte contre les changements climatiques Sáni YE ZOU	74
Climat : les Petits États insulaires, leaders d'un processus onusien en transition ? Alexandre MAGNAN	79
Gérer les risques, condition du développement durable P. G. Padrogh DHAR CHAKRABARTI	85
Nouvelles institutions financières internationales : le début de la fragmentation ? Laëtitia MARTINET	90
Soutenir les agricultures familiales : pour l'efficacité et l'équité Zacharie MECHALI, Sébastien TREYER,	95
Le <i>social business</i> : un nouveau modèle de développement durable ? Nicolas VINCENT, Raphaël DE GUERRE	100
Ebola : les enseignements d'une épidémie Christophe PAQUET, Clémence VERGNE	105
Aires protégées : penser au-delà de la biodiversité Naïg COZANNET, Renaud LAPEYRE,	110
Peuples autochtones et ressources naturelles face aux défis du XXI^e siècle Claudio CHIAROLLA	115
La durabilité des pêcheries à l'épreuve du politique Julien ROCHETTE, Glen WRIGHT	119

Construire un monde durable

125

DOSSIER 2015

Construire un monde durable	127
P. G. Padrogh DHAR CHAKRABARTI, Raphaël JOZAN, Daniel KAMELGARN, Tancrede VOITURIEZ	
Chapitre 1 2015 : négocier un futur commun et durable	139
Armand RIOUST DE LARGENTAYE	
FOCUS Vers une protection sociale universelle	151
Valérie SCHMITT, Daniel KAMELGARN	
Chapitre 2 Le développement durable en action : à la recherche de nouvelles configurations d'acteurs	155
Mark HALLÉ	
FOCUS L'agenda 2020 d'Oxfam : adapter l'ONG à un monde en évolution	167
Theo BOUMA	
Chapitre 3 Réinventer la participation aux négociations de l'ONU	171
Carole-Anne SÉNIT	
FOCUS Négocier un avenir commun : ce que nous ont appris les Objectifs de développement durable	182
Csaba KÖRÖSI	
Chapitre 4 Sobriété énergétique et croissance inclusive : l'Inde en quête d'un développement durable	187
Ajay MATHUR, Manish KUMAR SHRIVASTAVA	
FOCUS Civilisation écologique : la grande transformation de la Chine du XXI^e siècle	199
Changyi LIU, Zhe LIU	
Chapitre 5 Les enjeux d'un tournant du développement : les pays arabes après leur Printemps	205
Samir AITA	
FOCUS La Russie en quête d'un nouveau modèle de croissance	216
Oleg LUGOVOY, Vladimir MAU	
Chapitre 6 Le Brésil veut-il d'un modèle de « croissance agricole durable » ?	221
Stéphane GUÉNEAU, Marcelo SAMPAIO CARNEIRO, Fabiano TONI	
FOCUS Réinventer la coopération internationale pour la santé : l'enjeu africain	233
Dominique KEROUEDAN	

Chapitre 7	Californie : une trajectoire climatique pour 2050	237
	Louise BEDSWORTH	
	FOCUS L'inclusion sociale : un objectif majeur pour les villes	249
	Anne ODIC	
Chapitre 8	Le Japon : de la production frugale à un régime anthropogénétique	253
	Robert BOYER	
	FOCUS Corée du Sud : la croissance verte comme stratégie	266
	Jae-Seung LEE	
Chapitre 9	Ce que l'aide publique au développement peut pour l'agenda post-2015	273
	Tancrède VOITURIEZ, Thierry GIORDANO, Noura BAKKOUR, Matthieu BOUSSICHAS	
	FOCUS Financer le développement durable au-delà de l'aide publique	284
	Pascal CANFIN	
Chapitre 10	Le choc carbone : prendre en compte les coûts réels du changement climatique	289
	Mark SCHAPIRO	
	FOCUS La finance climat, au-delà de l'enjeu climatique	301
	Jean-Charles HOURCADE	
Chapitre 11	Réinventer la civilisation	305
	Michael ALBERT	
	FOCUS À quoi servent les nouveaux indicateurs de prospérité ?	316
	Lucas CHANCEL, Géraldine THIRY, Damien DEMAILLY	
Les auteurs		321
Liste des sigles		327

« L'avenir que nous voulons* », un choix politique

Anne PAUGAM

Directrice générale
de l'Agence française
de développement (AFD).

Teresa RIBERA

Directrice de l'Institut
du développement
durable et des relations
internationales (Iddri).

Laurence TUBIANA

Fondatrice de l'Institut
du développement durable
et des relations internationales (Iddri),
professeure à Sciences Po (France)
et à l'université de Columbia
(États-Unis).

Plus de vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, qui a vu la naissance politique et institutionnelle de la notion de « développement durable », les nations du monde sont sur le point d'entrer dans une nouvelle ère de négociations et de mise en œuvre des politiques de développement durable. Avec trois rendez-vous exceptionnels – Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Assemblée générale des Nations unies sur l'établissement des Objectifs de développement durable (ODD) universels et la Conférence des Parties de Paris sur le changement climatique –, 2015 est une année charnière. Un cycle de deux décennies de discussions et d'expériences arrivera cette année à son apogée.

Pour reprendre les mots du Secrétaire général des Nations unies, l'année 2015 offre aux dirigeants et aux peuples du monde l'occasion historique d'en finir avec la pauvreté et de construire un monde plus adapté aux besoins des êtres

* *L'avenir que nous voulons* est le nom du document final adopté par les 193 États-membres de l'ONU à l'issue de la Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio+20 de 2012, et qui met en mouvement la plupart des processus intergouvernementaux du programme de développement pour l'après-2015.

humains et aux impératifs de transformation de l'économie, tout en veillant à protéger l'environnement, à faire régner la paix et à donner effet aux Droits de l'homme. « *La transformation est notre maître mot* », a souligné Ban Ki-Moon, le Secrétaire général des Nations unies.

Cet ouvrage raconte l'histoire de cette transformation. Nous montrons comment les gouvernements, les autorités locales, les acteurs privés, en différents endroits du monde, se saisissent de cet agenda de transformation. Nous montrons également comment ils s'emploient à transformer des grands principes et des objectifs généreux en action. En Chine, pour faire advenir la « civilisation écologique ». Au Brésil, confronté aux problématiques enchevêtrées de déforestation et de stagnation du revenu rural. En Inde et en Russie, confrontées aux défis de la transformation de leur matrice énergétique. Nous restituons des expériences novatrices de financement du développement durable à Madagascar, éclairons le lecteur sur les transformations profondes affectant l'organisation et le mode d'action des grandes ONG internationales.

Nous révélons aussi dans ces pages le contenu et la nature des débats publics dans différents pays sur les changements de trajectoires de développement. Il existe quantité de recommandations sur ce que tel ou tel pays devrait faire pour protéger sa biodiversité, réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ou augmenter l'emploi des jeunes, pour citer quelques exemples. Entre les recommandations académiques et les réalisations, il y a pourtant un gouffre. Cet ouvrage est aussi un essai pour combler cet écart entre sciences et politique. Il nous renseigne sur l'économie politique de la transformation dans différents endroits du monde.

Enfin, *Regards sur la Terre* vient explorer différentes options de financement, capables de transformer des ODD, ou d'atténuation en accomplissements. Par l'information de première main qu'il rassemble et organise, cet ouvrage offre l'opportunité de comprendre un peu mieux ce que la « transformation » veut dire selon les contextes, et de mettre en cohérence les parties dispersées à l'échelle du globe d'une nouvelle histoire du développement (durable).

L'Agence française de développement (AFD), The Energy and Resources Institute (TERI) et l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) ont uni leurs forces, leurs idées et leur réseau de chercheurs et d'experts du monde entier pour partager leurs connaissances et leur vision de cette « transformation » en cours. La première partie de *Regards sur la Terre* revient sur l'année écoulée pour en tirer des lignes de force sur les tendances, les acteurs et les faits marquants, avant de s'ouvrir sur un dossier consacré au récit de cette transformation avec ses différentes significations et perspectives dans un ensemble représentatif de pays en développement et développés.

« L'avenir que nous voulons », un choix politique

Les efforts de coordination internationale déployés depuis trois ans nous rappellent très clairement quelles sont les conditions nécessaires pour que la politique du développement durable produise les résultats à hauteur de la gravité des enjeux. Qu'il s'agisse des négociations ODD ou des négociations climat, les quelques succès enregistrés montrent la nécessité de faire bouger les lignes traditionnelles, d'initier des processus d'adhésion des acteurs qui dépassent les représentations, les peurs et les blocages hérités du passé. Une page se tourne en 2015, les défis et les rapports de force ne sont plus ceux de Rio (1992). L'imagination et l'invention doivent être mises en avant pour générer du débat, des échanges, l'expression de nouvelles idées et l'expérimentation de solutions. Dominé dans l'agenda international depuis l'énoncé des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement durable redevient un projet politique universel.

La négociation de l'agenda post-2015 a débouché en septembre 2014 sur l'énoncé d'une première liste de 17 ODD. La liste finale sera arrêtée en septembre 2015 à New York au terme de l'Assemblée générale. Ils contribuent déjà à organiser les discussions et l'action d'acteurs variés – des gouvernements aux ONG en passant par les entreprises, tous se préparent à les mettre en œuvre, les interpréter, mesurer les avancées ou dénoncer les contournements et les retards. C'est ce mécanisme complexe d'interactions, d'objectifs communs et de moyens différenciés de mise en œuvre comme de surveillance croisée qui forme la gouvernance du développement durable, c'est-à-dire son expression politique.

Parallèlement au processus de négociation des ODD, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (High-Level Political Forum on Sustainable Development, HLPF) est venu remplacer, en 2014, la Commission du développement durable (CDD) comme lieu de la discussion politique sur le sujet au sein des Nations unies. Cette ultime évolution, nous explique **Lucien Chabason** dans « **La nouvelle gouvernance globale du développement durable** » (p. 61-64), est un signe de maturité non seulement de l'ONU mais aussi de la communauté internationale toute entière. La nouvelle instance revalorise le politique dans son sens de représentation de l'ensemble des porteurs d'enjeux constitués : sa portée est universelle ; tous les gouvernements y participent ; elle est ouverte aux grands groupes définis dans l'agenda 21 et se réunit sous les auspices du Conseil économique et social (Economic and Social Council, ECOSOC) et de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) ; tous les quatre ans, une conférence des chefs d'État et de gouvernement est également prévue pour donner plus de visibilité au lieu de décision.

Dans le cadre onusien parfois jugé dépassé, des efforts considérables ont ainsi été entrepris en 2014 pour doter la planète d'objectifs communs, de projets

consensuels et d'outils pour les poursuivre. La discussion va se poursuivre en 2015, avec notamment les négociations sur le climat, les océans et le financement du développement, mais aussi avec la Conférence sur la réduction du risque lié aux catastrophes de Sendai (Japon). Depuis Rio (1992) peut-être, rarement les différents processus avaient autant été unis entre eux et la « nécessité de faire le lien » aussi claire pour l'ensemble des acteurs, nous explique **P. G. Padrogh Dhar Chakrabarti** dans son texte « **Gérer les risques, condition du développement durable** » (p. 85-89).

Plus de vingt ans après Rio, il est temps que la communauté internationale se dote d'un projet politique cohérent et fédérateur. La durabilité répondra à cette exigence d'avenir désirable si elle amène plus d'équité : sa poursuite doit devenir synonyme d'une amélioration globale des conditions de vie et d'une plus juste redistribution des ressources et des richesses produites. L'antithèse de la recherche d'une croissance sans limite, prédatrice en ressources naturelles et accroissant les fractures sociales entre pays et en leur sein. Rien d'automatique dans ce surcroît d'équité : la réduction des inégalités est une question politique difficile – l'envolée des inégalités mise en lumière par Thomas Piketty le démontre (voir notamment *Regards sur la Terre 2014*). Par ailleurs, la durabilité elle-même crée des perdants qu'il convient d'associer à la négociation et de compenser, sans que la chose soit aisée (cf. la taxe carbone Sarkozy). Les débats sur la suppression des subventions aux énergies fossiles le montrent également : si les arguments généraux pour une telle suppression sont bien connus, la mise en œuvre est plus délicate, ses impacts sociaux controversés, raison pour laquelle cet agenda positif du développement durable trouve encore aujourd'hui peu d'incarnations à l'exception d'une poignée de pays (Indonésie, Inde) (voir « **Transition énergétique : une affaire de subventions ?** », p. 48-49).

La gouvernance mondiale a besoin non seulement de davantage de participation de la part des gouvernements, mais aussi d'une meilleure participation. Surmonter les divisions et les méfiances traditionnelles demande de reconnaître pleinement de nouveaux acteurs et de leur laisser leur juste place. L'analyse de **Laëtitia Martinet**, dans « **Nouvelles institutions financières internationales : le début de la fragmentation ?** » (p. 90-94), montre comment les nouvelles institutions financières internationales dont se sont dotés les pays membres des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) en 2014 répondent à la frustration ressentie par les pays émergents à l'égard de la rigidité de l'architecture des institutions financières internationales. La place que prendront la Nouvelle Banque de développement (NDB), le Contingent Reserve Arrangement (CRA), l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) ou le Silk Road Fund (SRF), leur rôle dans un meilleur financement de la recherche globale de la durabilité, dépendront directement de la place que parviendront à s'arroger ces pays sur la scène

internationale. Créer les synergies entre les institutions financières anciennes et nouvelles demande de créer la confiance entre les États développés et émergents.

À l'autre extrémité du spectre de la puissance étatique, les Petits États insulaires en développement (PEID) ne disposent pas de ressources matérielles (naturelles ou financières) qui leur permettent de négocier une place sur l'échiquier international (voir **Alexandre Magnan**, « **Climat : les Petits États insulaires, leaders d'un processus onusien en transition ?** », p. 79-84). Seule leur union politique leur donne une visibilité et, il faut le souligner, cette union se fonde sur la recherche de la durabilité : comment réduire l'impact et s'adapter rapidement aux changements climatiques en cours qui frappent leurs territoires de plein fouet ? La 3^e Conférence internationale des Nations unies sur les PEID, qui s'est tenue début septembre 2014 à Apia (Samoa), a témoigné des résultats de cette stratégie pour faire entendre leur voix et reconnaître leurs spécificités dans le concert international. Pour A. Magnan, le mode même de négociation adopté durant la Conférence pour produire une position commune doit être tenu pour inspirant dans d'autres enceintes, notamment climatiques.

Toutes les négociations sur la durabilité sont, depuis Rio, ouvertes aux « groupes constitués » : la communauté scientifique, les autorités locales, la société civile ou le secteur privé. Les processus de négociations des ODD ou du climat, l'année passée, n'ont pas été différents, et les ONG ont continué leur travail de lanceur d'alerte à l'échelle internationale ou locale sur de nombreux sujets. Elles maintiennent la pression sur les États pour qu'ils luttent efficacement contre toutes les exploitations illégales de ressources naturelles (voir « **Un braconnage en plein essor, une contre-offensive balbutiante** », p. 38-41). Elles participent de manière décisive au renforcement de la responsabilité des entreprises (voir « **Responsabilité des entreprises : entre obligation réglementaire et mobilisations citoyennes** », p. 34-37). Elles tiennent tous les acteurs responsables en matière de gestion des ressources naturelles (voir « **Des ressources naturelles, sources de conflit** », p. 28-31), de défense des petits agriculteurs (voir « **Agriculture : une technologie jamais neutre ?** », p. 24-27) ou de celle de la forêt (voir « **La forêt, toujours au centre de la durabilité** », p. 32-33). Leur participation au sein des enceintes internationales connaît néanmoins de nouvelles limitations, à la demande des États, qui estiment que certaines de leurs discussions n'ont pas à se dérouler sous l'examen de la société civile. Il est ainsi révélateur que le tout nouveau HPLF, souligne **Lucien Chabason**, dans « **La nouvelle gouvernance globale du développement durable** » (p. 61-64), limite la marge d'intervention de la société civile « *sur les enjeux stratégiques et l'instauration de réunions spécifiques aux ONG, en dehors des sessions du HLPF et sous l'égide du président du HLPF* ». La place des « groupes constitués », leur légitimité, continuent de poser question.

La mise en œuvre des politiques de développement durable à tous les échelons de la gouvernance repose déjà sur la participation des acteurs non étatiques, société civile comme secteur privé. Ils sont de toutes les « initiatives volontaires », malgré leurs différences de cultures et de poids. **Henri de Cazotte** et **Céline Ramstein**, dans leur contribution « **Négociations climat : la multiplication des initiatives volontaires** » (p. 70-73), témoignent de cette prolifération dans le domaine climatique. Une nouvelle architecture semble se dégager de ces divers réseaux d'acteurs, en parallèle et en conjonction avec les négociations internationales entre les États. Les auteurs soulignent, par exemple, la façon dont l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat, qui comprend de grandes entreprises multinationales agro-alimentaires dont les modèles sont très controversés en termes de durabilité environnementale ou d'intégration sociale, est attaquée par les ONG et les défenseurs de l'agriculture familiale. H. de Cazotte et C. Ramstein soulèvent plusieurs questions : « *En quoi ces projets ont-ils de réels impacts sur les émissions et s'agit-il de nouveaux avatars du green washing, en l'absence de mécanismes de contrôle et de reporting international ?* » Un défi majeur consiste à « imaginer un système de suivi, d'évaluation et de coordination au sein ou en lien avec les Nations unies ». Cette question fait pleinement partie des discussions en cours dans l'agenda post-2015.

L'incontournable mobilisation des acteurs locaux

La mise en œuvre de tout agenda international pris comme un ensemble consensuel d'objectifs demande une articulation entre des niveaux de gouvernance – du global au local – qui ne disposent pas obligatoirement de contacts quotidiens. Poursuivre effectivement un objectif défini aux Nations unies passe par des politiques nationales et la mobilisation sur la durée d'acteurs locaux. À chaque échelon, les enjeux, les blocages et les priorités peuvent différer, et comprendre comment ces arènes s'emparent ou non des questions est nécessaire pour évaluer et augmenter la probabilité de réussite. Comme à l'échelle internationale, favoriser la participation des acteurs dans toute leur diversité et aux différents échelons est néanmoins incontournable en ce que ce processus augmente l'adhésion aux objectifs et la qualité de la mise en œuvre. L'exploration des priorités des BRICS (voir « **Une année de développement durable vue des BRICS** », p. 50-53), à la croisée entre les demandes domestiques et les attentes extérieures, en offre une illustration significative. Mais l'ensemble des textes réunis dans cette première partie de *Regards sur la Terre* témoigne de la diversité et de l'importance de ces processus d'articulation.

Alexandre Magnan, dans « **Climat : les Petits États insulaires, leaders d'un processus onusien en transition ?** » (p. 79-84), nous raconte combien cette dimension est cultivée et développée au sein du groupe des PEID. Le programme

d'action « accéléré » adopté aux Samoa reconnaît ainsi à chaque pays membre une grande liberté de choix dans les politiques à mener et les outils à mobiliser pour la mise en œuvre du développement durable. Le programme valorise également le recours à des « partenariats différenciés » en fonction des besoins et des acteurs locaux, et la conférence a vu le lancement d'initiatives spécifiques en matière d'énergies renouvelables comme de lutte contre la pêche illégale. Les objectifs communs au groupe sont déclinés et adaptés pour répondre aux contraintes de chaque territoire.

Augmenter la surface globale des aires protégées pour sauvegarder la biodiversité mondiale constitue un objectif commun aux pays membres de la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis le plan stratégique 2011-2020 adopté à Aichi (Japon) en octobre 2010. Mais pour que l'existence de zones protégées contribue à cet objectif, témoignent **Naïg Cozannet** et **Renaud Lapeyre** dans « **Aires protégées : penser au-delà de la biodiversité** » (p. 110-114), il faut que les modèles de gestion mis en place soient adaptés aux spécificités des situations locales et à la globalité de leur approche de la durabilité. La protection de la biodiversité ne peut être effective sans garantie d'une équité sociale dans l'accès aux ressources naturelles au sein et en périphérie des aires protégées. La situation dans le bassin du Congo, où les zones protégées et les zones d'extraction se chevauchent, fait ainsi craindre que l'augmentation des aires protégées ne soit qu'une augmentation de papier. Les auteurs saluent néanmoins la connexion faite dans l'agenda du développement post-2015 entre la représentativité des surfaces protégées et la lutte contre la pauvreté.

Cette liaison, nous rappelle **Claudio Chiarolla** dans « **Peuples autochtones et ressources naturelles face aux défis du XXI^e siècle** » (p. 115-118), est d'autant plus cruciale que 95 % des écorégions du monde à la biodiversité la plus élevée et la plus menacée se trouvent sur les territoires autochtones, et que ces derniers comptent 15 % de la population la plus pauvre de la planète. En octobre 2014, la CDB a renforcé sa reconnaissance des peuples autochtones comme des communautés locales. Le 6^e Congrès mondial des parcs qui s'est tenu en novembre 2014 à Sydney (Australie) s'est inscrit dans cette démarche de renforcement de la durabilité et de l'adhésion des populations locales, en réaffirmant la légitimité des communautés locales et des peuples autochtones à participer à la création et à la gestion des aires protégées établies sur des territoires dont ils ont l'usage ou la propriété.

La place des populations rurales dans les processus de développement était également au cœur de l'Année internationale de l'agriculture familiale, déclarée en 2014 par les Nations unies. L'un des enjeux de cette mobilisation a été d'initier une réflexion collective sur les moyens de sortir les petits agriculteurs de la pauvreté systémique. Dans « **Soutenir les agricultures familiales : pour**

l'efficacité et l'équité » (p. 95-99), **Zacharie Méchali** et **Sébastien Treyer** insistent sur la nécessité d'une approche globale et sur le long terme de la pauvreté des petits exploitants pour leur donner accès aux investissements nécessaires pour passer d'une agriculture de survie à une agriculture qui offre aux ruraux des rémunérations au moins équivalentes à celles des urbains.

Nicolas Vincent et **Raphaël de Guerre**, dans « **Le social business : un nouveau modèle de développement durable ?** » (p. 100-104), explorent la possibilité pour ces formes alternatives d'entrepreneuriat de combler le déficit de mise en œuvre de politiques nationales de développement durable à Madagascar. Il n'y a pas de solution miracle aux problèmes de développement (durable), avertissent-ils : « *Outre les difficultés habituellement rencontrées par les PME dans les PED (financement, environnement des affaires, connaissance du marché, etc.), les projets de social business sont confrontés à des difficultés supplémentaires inhérentes à leur modèle même.* » Ils ajoutent qu'il « *existe une tension importante entre l'objectif social et l'impératif d'équilibre financier* ».

Verrous, innovations et apprentissage

L'actualité de 2014 nous permet donc de nous réjouir des efforts faits pour rendre la poursuite d'un développement durable plus participative et inclusive. Ces bonnes nouvelles ne permettent pas d'ignorer les difficultés, les obstacles ou les efforts à accomplir pour réussir à atteindre les objectifs communs – ou « L'avenir que nous voulons », comme le proclame la Déclaration des Nations unies sur l'agenda post-2015 adoptée à Rio+20 en 2012.

Notre société contemporaine est une société à risques multiples – naturels, industriels, humains, économiques, sociaux, etc. (voir « **Regarder les risques en face** », p. 42-45). Si des réponses existent, elles ne couvrent pas l'intégralité des impacts, des territoires ou des groupes. Et cela reste sans doute un grand défi pour la gouvernance du développement durable. La communauté internationale reste notamment démunie devant les conflits locaux ou régionaux et l'extension des zones sans gouvernance, ces « *zones grises de la mondialisation* », comme les désigne **Olivier Ray** dans « **Les zones grises au cœur du développement** ». Ukraine, République centrafricaine, Nigeria, Sahel ou Moyen-Orient (avec notamment la progression du mouvement Daech) : les zones actuelles de conflits sont marquées par « *une forte désintégration des normes sociales et le développement de situations proches de l'anomie* » sous les coups d'une violence devenue quotidienne. Les acteurs du développement doivent apprendre rapidement à trouver des formes adaptées d'intervention dans ces zones grises où « *la question de la légitimité de l'intervention, indissociable de celle de son efficacité, pourrait être formulée de la manière suivante : est-il souhaitable d'intervenir, au risque d'ajouter à la complexité de*

la situation locale, si nous ne sommes pas en mesure de reconstruire ? ». L'auteur souligne que si la communauté internationale « ne s'est pas montrée très performante en matière de résolution de ces crises » par le passé, l'inaction n'est pas une option quand les répercussions de ces crises se font sentir jusque dans les sociétés du Nord. Selon lui, « la communauté internationale est en quelque sorte condamnée à apprendre à faire mieux ».

Elle est condamnée à un apprentissage rapide face aux crises sanitaires, comme Ebola, nous expliquent **Christophe Paquet** et **Clémence Vergne** dans « **Ebola : les enseignements d'une épidémie** » (p. 105-109). Tout au long de la chaîne de gouvernance sanitaire mondiale, des structures sanitaires locales dépassées, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en passant par les États, la mesure des enjeux posés par la pandémie Ebola en Afrique de l'Ouest a été trop longue et les moyens d'action mal adaptés à des régions très pauvres, marquées par des conflits longs et encore récents. Ces zones sont de fait encore exclues des lieux d'action de la gouvernance, centrale au développement durable et développée dans les paragraphes précédents.

Elle doit aussi améliorer son approche dans certains secteurs qui ont trop longtemps été négligés, comme la gouvernance des océans, qui reste une « frontière » mal explorée de la gouvernance mondiale, comme nous avons pu déjà l'écrire en 2011 dans le dossier de *Regards sur la Terre*, « Océans, la nouvelle frontière ». Un des domaines les plus avancés reste celui des pêches. **Julien Rochette** et **Glenn Wright**, dans « **La durabilité des pêcheries à l'épreuve du politique** » (p. 119-123), analysent comment l'interaction entre les intérêts biologiques, économiques, sociaux et politiques reste cependant mal équilibrée : « Les objectifs classiques d'optimisation du rendement et de l'emploi ont entraîné une surexploitation de la ressource. La complexité s'est accrue avec l'arrivée de nouveaux objectifs, notamment la gestion durable des ressources, et les conflits se sont développés. » Que ce soit à l'échelon français, européen ou mondial, la gouvernance du secteur en 2014 n'a pas échappé à ces contradictions profondes, avec des résultats parfois ambigus.

D'autres questions restent encore mal abordées collectivement, comme la place des technologies et les choix en la matière. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où les opinions publiques des pays émergents croient davantage aux solutions technologiques que celles des pays plus anciennement développés (voir la figure « **Qui croit (encore) en la technologie ?** », p. 47). Cette question doit être complétée par une réflexion mondiale sur les technologies que nous voulons pour notre avenir. Souvent, des choix technologiques sont implicites dans les politiques menées, sans qu'il existe de forums à l'échelon adéquat pour susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés. Certaines ONG se retrouvent à mener ces débats sur le mode du conflit et du refus (voir

« **Agriculture : une technologie jamais neutre ?** », p. 24-27 et « **L'espoir techno** », p. 46-47), au détriment de la valorisation de leur contre-expertise, pourtant souvent pertinente.

« L'avenir que nous voulons » demande également des choix clairs en matière d'investissements. De nombreuses pressions sont exercées en ce sens sur les entreprises et les fonds de pension quant à leurs priorités stratégiques. Mais les priorités des gouvernements, et pas seulement celles des pays développés, sont aussi questionnées. Malgré des engagements de longue date, on sait que les énergies fossiles restent subventionnées à un niveau défavorable au développement des énergies durables. Les arguments avancés sont souvent sociaux – lutter contre le coût de la vie – et toujours démontés par leur manque d'équité : seuls 7,8 % de ces subventions bénéficient aux 20 % les plus pauvres à l'échelle mondiale. L'année 2014, avec sa crise de surproduction de pétrole, a eu un effet paradoxal. La chute des cours a permis à un groupe de pays intermédiaires de se défaire de tout ou partie de ces subventions (voir « **Transition énergétique : une affaire de subventions ?** », p. 49-48). Il est difficile d'anticiper les effets à moyen et long termes : un trop grand nombre de facteurs entrent en jeu, mais ces décisions restent le signe que les réformes dites les plus difficiles ne sont pas inaccessibles. La crise financière mondiale de 2008, nous explique **Sáni Ye Zou**, dans « **Financer la lutte contre les changements climatiques** » (p. 74-78), en entraînant une réglementation plus stricte du marché financier, a par ailleurs « *détourné les investissements climatiques à long terme vers des investissements à court terme ou des placements plus liquides* ». L'un des chantiers qui s'ouvrent ainsi en 2015 est l'articulation entre la nécessaire régulation du secteur bancaire et le financement des investissements énergétiques, pour que la première ne se fasse pas au détriment de la transition énergétique et que le financement de celle-ci soit soutenable sur le long terme.

Le financement constitue l'un des enjeux essentiels de l'agenda post-2015. **Henry de Cazotte** et **Tancrede Voituriez**, dans « **Dernière ligne droite pour le "post-2015"** » (p. 65-69), estiment qu'il « *faudra une grande inventivité pour déployer davantage de financements issus du secteur privé, et notamment à partir des ressources domestiques* ». Les estimations de besoins agrégés à l'échelle de la planète par les grands postes (éducation, santé, infrastructure énergétique, etc.) n'ont pas grand sens et n'induiront pas par enchantement les flux de capitaux attendus. Des estimations par pays ou territoires sont en revanche utiles ; elles ne pourront être produites qu'à partir de discussions des différentes options ou trajectoires de développement. Ceci nous ramène à la question politique soulevée plus haut. Énoncés par une bureaucratie onusienne, les besoins de financement du développement durable ne diront rien à personne et ne

produiront rien. Politiques, incarnés dans un débat national, établis sur des trajectoires ou options de développement qui font sens dans un pays donné, ils auront une capacité de mobilisation bien supérieure.

2015 saura-t-elle incarner « l'avenir que nous voulons » ?

L'urgence est bien à l'incarnation politique du développement durable et des ODD. La question est inscrite sur l'agenda de l'année 2015, avec la 3^e Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba en juillet, le Sommet extraordinaire sur le développement durable à New York en septembre et la 21^e Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Paris. Tous ces rendez-vous politiques devront produire une série d'accords sur le financement des ODD et celui d'une transition vers une économie à faible intensité carbone et résiliente aux changements climatiques. Des conférences plus techniques sur le financement spécifique des ODD leur succéderont.

L'anthologie des idées et des points de vue des pays et régions du monde entier proposée dans l'intégralité de l'ouvrage de cette année met en évidence les défis et les complexités du chemin à parcourir, tout en reflétant les rêves et visions communs pour avancer vers un avenir meilleur. Ces rêves devront sans nul doute être mobilisés lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) de la fin de l'année, afin d'aboutir à l'adoption de l'accord universel, ambitieux et contraignant, sur le climat, nécessaire pour maintenir l'augmentation de la température globale d'ici la fin du siècle en deçà de 2° C. Le mode de négociation choisi pour la COP21, fondé sur des contributions nationales librement proposées par chacun des pays et non sur des limitations imposées, va dans le sens de l'approche participative que nous avons défendue plus haut comme étant la seule capable de fonder une gouvernance effective du développement durable. Gageons qu'en impliquant chacun des États dans le résultat final, ce mode de négociation construira un système dynamique permettant d'atteindre collectivement le niveau d'ambition nécessaire, à la hauteur des enjeux (2° C, adaptation, financement, etc.). Si elle y parvient, la COP21 incarnera un changement de paradigme sans précédent, non seulement en termes de climat, mais également en termes de choix de développement à l'échelle planétaire. Elle donnera le signal d'une transition vers des sociétés sobres en carbone, avec tout ce que cet objectif implique en termes de transformation profonde et de long terme de nos sociétés, de nos économies et de nos modes de vie.

L'année 2015 nous offre ainsi une opportunité réelle de peser sur la construction de nos sociétés au XXI^e siècle, de faire enfin le choix d'une réelle transition énergétique, d'inventer de nouveaux modes de production, de consommation ou de transports. En un mot, de construire « L'avenir que nous voulons ». ■